

TARIFS DES PRESTATIONS

2017

GAZ

FARDES DE PRIX

TABLE DES MATIERES

1	Préambule	3
2	Les grilles tarifaires.....	3
3	Types de raccordement concernés	4
3.1	Raccordement « ≤ 160 m ³ /h »	4
3.2	Raccordement « > 160 m ³ /h »	4
4	Formulation des offres de prix	5
4.1	Etudes.....	5
4.2	Nouveau raccordement.....	5
5	Lecture des grilles.....	6
6	Segment « ≤ 160 m ³ /h ».....	8
6.1	Définitions	8
6.2	Formule ABCD - Explications	9
6.3	Exemples	10
7	Segment « > 160 m ³ /h ».....	14
7.1	Définitions	14
7.2	Formule ABCD – Explications	14
7.3	Exemple.....	16
8	Viabilisation de terrain	17
8.1	Définitions	17
8.2	Frais d’ouverture de dossier.....	17
8.3	Coûts des travaux d'alimentation en gaz	17
8.4	Comment utiliser le tarif?.....	18
8.5	Remarques.....	18
8.6	Exemples	19
9	Raccordement des stations CNG.....	21
9.1	Exemples	21

1 Préambule

Les tarifs de prestations de raccordement gaz et d'équipement de réseau (viabilisation de terrain) sont présentés sous forme **de grilles tarifaires** permettant d'établir une offre de prix et **de fiches signalétiques** permettant de décrire chacune des prestations.

2 Les grilles tarifaires

Les grilles tarifaires reprennent les prix (forfaitaires et hors forfait):

- **Des études d'orientation et de détails**
⇒ voir Annexe 'Etudes'
- **Des travaux de réalisation de nouveaux raccordements individuels et collectifs**
 - Raccordement > 160 m³/h (cf. 3.2) ⇒ voir Annexe 1
 - Raccordement ≤ 160 m³/h (cf. 3.1) ⇒ voir Annexe 3
- **Des prestations diverses réalisées simultanément aux travaux de réalisation d'un nouveau raccordement**
 - Raccordement > 160 m³/h (cf. 3.2) ⇒ voir Annexe 2
 - Raccordement ≤ 160 m³/h (cf. 3.1) ⇒ voir Annexe 4
- **Des prestations diverses de modification d'un raccordement existant**
 - Raccordement > 160 m³/h (cf. 3.2) ⇒ voir Annexe 5
 - Raccordement ≤ 160 m³/h (cf. 3.1) ⇒ voir Annexe 6
- **Des travaux de viabilisation d'un terrain**
⇒ voir Annexe 7
- **Des raccordements de stations CNG**
⇒ voir Annexe 8

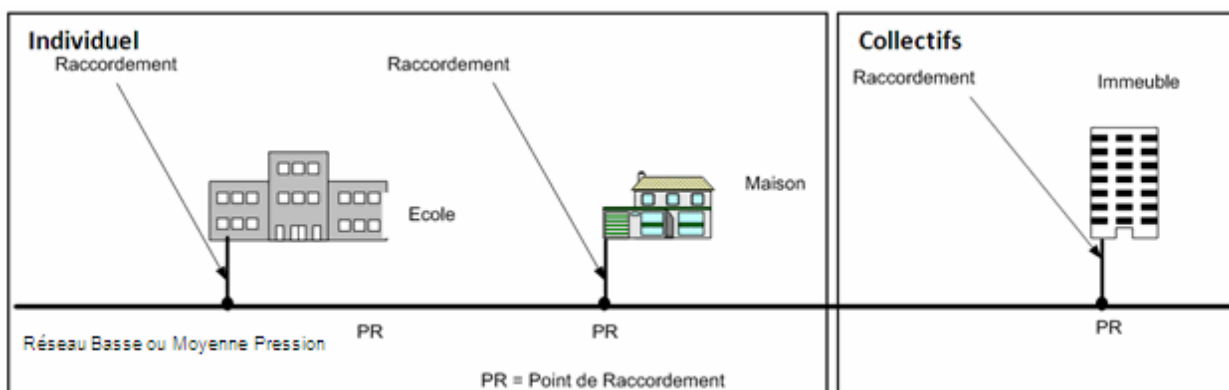
3 Types de raccordement concernés

3.1 Raccordement « $\leq 160 \text{ m}^3/\text{h}$ »

Il s'agit de relier les installations de l'utilisateur avec le réseau de distribution basse pression ou moyenne pression avec pression de sortie compteur (21 / 25 / 98 mbar) et avec un débit de maximum $160 \text{ m}^3/\text{h}$.

De manière générale, un raccordement se compose d'une partie branchement (prise en charge sur la conduite réseau, vanne d'arrêt en trottoir, canalisations et [le cas échéant] détente) et d'une partie comptage.

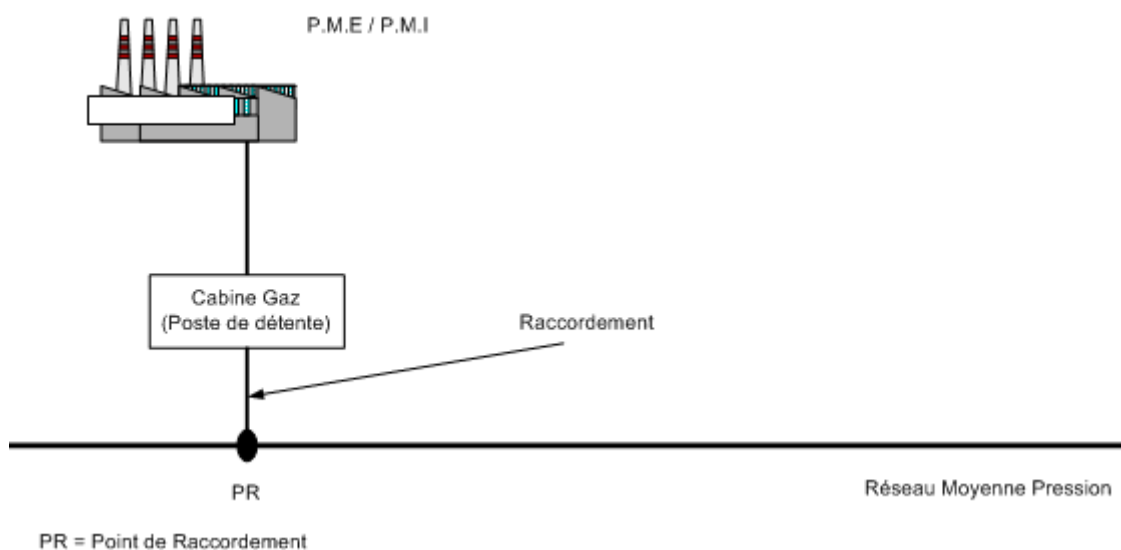
Il peut s'agir d'un raccordement individuel (maison individuelle, bâtiment professionnel, commercial, ...) ou d'un raccordement collectif (immeuble à appartements).



3.2 Raccordement « $> 160 \text{ m}^3/\text{h}$ »

Il s'agit de relier les installations de l'utilisateur avec le réseau de distribution moyenne pression (sortie cabine $\leq 500 \text{ mbar}$).

On retrouvera également comme composants, une partie branchement et une partie cabine (détente + dispositif de comptage).



4 Formulation des offres de prix

4.1 Etudes

L'étude d'orientation est **facultative** et **payante** et permet au demandeur d'évaluer la rentabilité de son projet. Sa portée et ses conditions de réalisation sont détaillées à l'**Annexe Etudes**.

Dans certaines circonstances précisées dans cette même annexe, l'étude de détails est **obligatoire**. Elle est toujours **payante**. Sa portée et les conditions de réalisation sont également détaillées dans celle-ci.

4.2 Nouveau raccordement

De manière générale, l'offre de prix pour la réalisation d'un nouveau raccordement (quel qu'en soit le type) est structurée selon 4 termes:

$$\text{OFFRE} = \text{A} + \text{B} + \text{C} + \text{D}$$

où

- | | | |
|----------|------------|--|
| A | représente | l' A ccès au réseau ou l'intervention du demandeur dans les frais relatifs à la mise à disposition de puissance (m ³ /h) |
| B | | les frais relatifs au B ranchement pour le raccordement au réseau. |
| C | | les frais relatifs au C omptage. |
| D | | les frais D ivers relatifs à des travaux particuliers, non compris dans ceux visés par les forfaits en B et C. |

5 Lecture des grilles

Les grilles reprises en **Annexe 1, 3 et 8** se lisent de la manière suivante:

Terme A (Accès)	Terme B (Branchement)	Terme C (Comptage)	Terme D (Divers)
L'Accès au réseau ou l'intervention du demandeur dans les frais de mise à niveau du réseau situé en amont du client et lié indirectement à sa demande de capacité.	Les frais relatifs au Branchement.	Les frais relatifs à l'installation du Comptage.	Les frais Divers relatifs à des travaux particuliers liés au raccordement.

A		B		C		D	
Accès au réseau Ores peut décider de procéder à une extension de réseau après étude de rentabilité en		Branchement		Installation de détente et de comptage		Divers	
Ce prix comprend les travaux suivants à réaliser par Ores : - la fourniture et la pose de la conduite en domaine public à défaut d'un réseau existant et pour autant que celle-ci réponde aux critères de rentabilité définis par le Gouvernement Vallon. Ce prix ne comprend pas : - le manque de rentabilité selon l'étude effectuée par Ores. Ce manque de rentabilité est facturé suivant le terme D. Remarques : Toute demande de renforcement dépassant la capacité d'un raccordement existant équivaut à une demande de nouveau raccordement.		Ce forfait comprend les travaux suivants à réaliser par Ores : - les frais de terrassement en domaine public. Si un forage est nécessaire sous voirie communale, la longueur comprise dans ce forfait est de 5 m maximum. Les mètres supplémentaires sont facturés au moyen du poste Divers. - la pose et la fourniture de la canalisation en domaine public. - la vanne d'arrêt en trottoir, - la fourniture et la pose en tranchée ouverte par le demandeur de la conduite en domaine privé sur une longueur maximale de 25 m si le bâtiment est en recul. Les mètres supplémentaires sont facturés au moyen du poste Divers, - la fourniture et la pose de la conduite à l'intérieur du bâtiment pour une longueur maximale de 3 m par rapport à la façade, - le percement de la façade et/ou du sol dans le local où seront placés la cabine et le compteur dans le cas d'une nouvelle construction (placement de gaines d'attente, mise à disposition d'un local sec et aéré pour accueillir la détente). Ce forfait ne comprend pas :		Ce forfait comprend les travaux suivants à réaliser par Ores : - la fourniture et la pose de la cabine sur site, hors carrosse et terrassements. - la pose du compteur rotatif ou à turbine, la fourniture et la pose des accessoires nécessaires. - la fourniture et la pose de la sortie cabine en tuyau acier d'une longueur maximale d'un mètre. - l'assistance à la première mise en service (3 heures). Ce forfait ne comprend pas : - le raccord avec l'installation intérieure qui doit être réalisé par un installateur habilité. - la mise à disposition d'impulsions Remarques : Le demandeur choisit le type de détente : 1 ou 2 lignes Les pressions de fourniture (sortie détente) possibles sont : - 21, 25, 38 et 200 mbar pour la cabine 250 m ³ /h, - 98, 200 et 500 mbar pour les cabines 650 et 1000 m ³ /h, - 500 mbar pour une cabine 1600 m ³ /h.		Remarques : Pour les travaux effectués simultanément aux travaux d'un nouveau raccordement standard pendant les heures normales de travail voir annexe 2.	
Débit horaire maximum (m³/h)	Type de compteur	Pression maximale de réseau (bar)	Conduite type (max. 25 m)	prix (€)	détente 1 ligne prix (€)	détente 2 lignes prix (€)	Carcasses métalliques prix (€)
250	G160	4,3 bar	PE63	2.776	11.380	14.226	3.952
650	G250	4,3 bar	PE110	4.428	17.690	24.566	5.367
1000	G400	4,3 bar	PE110	4.428	22.824	32.039	6.809
1600	G1000	4,3 bar	PE110	4.796	pas disponible	67.420	6.809

Les prix des prestations reprises en **Annexe 2, 4, 5 et 6** se lisent comme suit:

2015	ORES (Mouscron)	ANNEXE 4	Travaux hors forfait pour le réseau de distribution basse pression (BP) ou sur réseau de distribution moyenne pression (MP <= 5 bar) avec pression de sortie 21/25 mbar, et avec un débit maximum de 100 m ³ (n)/h	
Tous les prix sont valables pour des activités effectuées en même temps que les travaux de raccordement pendant les heures normales de travail, et ne sont pas d'application en cas de travaux d'adaptation à des installations existantes, ni pour des interventions ultérieures. Tous les travaux spécifiques hors standard et matériaux qui y sont liés sont imputés séparément (voir annexe 6).				
Divers				
			Prix	Fiche
Travaux supplémentaires en domaine public:				
Fourniture et pose de conduite, terrassement compris / m			73 €	G170
Fourniture et pose de conduite avec traversée de voirie, terrassement compris / m			73 €	G172
Forage (jusqu'à 30 m) / m			249 €	G174
Forage sous éléments structurels (ponts, cours d'eau, chemin de fer, autoroutes, ...)			sur devis	
Travaux supplémentaires en terrain privé:				
Fourniture et pose conduite PE32 en tranchée ouverte par le demandeur / m			12 €	G180
Fourniture et pose conduite PE83 posée en tranchée ouverte par le demandeur / m			12 €	G181
Fourniture et pose conduite PE110/PE160 posée en tranchée ouverte par le demandeur / m			18 €	G182
Supplément pour courbe de raccordement non conforme (G4 et G6) en cas de nouvelle construction			130 €	G184
Supplément si position non conforme du compteur G4-G6			130 €	G185
Fourniture et pose conduite interne bâtiment (au delà de 3 mètres) / m			24 €	G183
Terrassement en pleine terre dans le domaine privé pour placement PE32 / m			24 €	G190
Terrassement tranchée trottoir (dalle 30/30) / m			70 €	G191
Terrassement tranchée pavés, béton, asphalte / m			95 €	G192
Ouverture et remblai de fosse / m ³			102 €	G193
Démolition & réfection béton, tarmac / m ²			273 €	G194
Démolition & réfection dalle 30/30 / m ²			103 €	G195
Supplément pour démolition de revêtement divers en domaine privé / m			71 €	G196
Cerottage en raccordement			221 €	G197

Prix unitaire
N° de la fiche signalétique

Les fiches signalétiques sont regroupées selon la nature des travaux (branchement, comptage, mise en service, travaux divers ou hors forfait) et selon le type de raccordement basse pression (BP) ou moyenne pression (MP).

Les **fiches signalétiques** indiquent et décrivent pour chaque prestation:

Le libellé de la prestation.	L'unité de mesurage.	La description de la prestation précisant si la main d'œuvre, le matériel et le déplacement sont compris, le contenu de la prestation et les éventuelles restrictions, la nature des travaux préparatoires à réaliser par l'URD ¹ .	Le taux de TVA applicable.	La nature des travaux préparatoires à réaliser par l'URD.			
<p>Libellé : Renouvellement d'un branchement (longueur max. 5 m en extérieur et 3 m en intérieur)</p>		<p>Prix (HTVA) : Taux de TVA applicables : 0%-6%-12%-21%</p> <table border="1"> <tr> <td>Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi</td> <td>Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi</td> <td>Férié ou week-end</td> </tr> </table>			Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end
Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end					
<p>Unité : Pièce</p>		<table border="1"> <tr> <td>Disponible</td> <td>Non disponible</td> <td>Non Disponible</td> </tr> </table>			Disponible	Non disponible	Non Disponible
Disponible	Non disponible	Non Disponible					
<p>Description : <input checked="" type="checkbox"/> main d'œuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement</p> <p>Cette prestation concerne le remplacement du branchement à la demande de l'utilisateur de réseau. Elle est identique à la pose d'un nouveau branchement avec une longueur maximum de 5 m en domaine privé extérieur et 3 m en domaine privé intérieur. Elle comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> la fourniture et la pose de la conduite de branchement sur la totalité de la longueur depuis la prise en charge sur le réseau jusqu'au compteur la mise en service <p>Le terrassement en domaine privé n'est pas compris dans le prix. Les longueurs hors forfait sont facturées en supplément.</p>		<p>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le terrassement suivant le gabarit (largeur, profondeur, espacement vis-à-vis d'autres installations souterraines) de tranchée et la pose de gaines conformément aux prescriptions d'Ores. La pose d'un coffret en limite de propriété pour accueillir le comptage si le recul de l'habitation est supérieur à 25 m. <p>Les travaux de terrassement en domaine privé peuvent être effectués par Ores moyennant un supplément de prix.</p>					
<p>Comment demander ?</p> <p><input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC (contact center)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web d'Ores ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ou télécharger sur le site web Ores</p> <p><input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur</p>		<p>Délai : 30 jours ouvrables pour un raccordement simple ou 60 jours ouvrables en cas de traversée de voirie pour autant que toutes les autorisations requises soient disponibles</p> <p>Référence prescriptions techniques : Prescriptions d'Ores</p> <p>Prestations associées obligatoires :</p>					
Le canal d'entrée de la demande.	Le délai d'exécution de la prestation.	Les prestations complémentaires qui doivent être associées et exécutées en même temps que la prestation demandée.	La référence des prescriptions techniques.				

¹ URD: Utilisateur de Réseau de Distribution.

6 Segment « ≤ 160 m³/h »

6.1 Définitions

Les prix sont établis sur base d'un forfait explicité dans l'**Annexe 3** et d'application pour tout raccordement:

- d'une habitation ou bâtiment avec 1 point d'accès,
- de logements individuels dans un bloc d'appartements avec local commun (immeubles collectifs).

Le tarif de raccordement est une intervention unique et est d'application pour tout raccordement au réseau MP ou BP avec pression de sortie de 21 /25/98 mbar et un débit maximum de 160 m³/h:

- conforme aux prescriptions techniques du gestionnaire de réseau de distribution
- et
- pour autant que le demandeur ait pris soin des fournitures et des travaux qui lui ont été demandés et que les prix de raccordement lui aient été confirmés par écrit par Ores.

Les prix unitaires sont exprimés en Euros, hors TVA.

Ces montants sont des interventions financières à charge du demandeur et n'emportent aucun droit de propriété sur les installations qui restent propriété d'Ores.

6.1.1 Raccordement standard à usage résidentiel

Pour être qualifié de standard au terme du Décret Wallon relatif à l'organisation du marché du gaz², le raccordement doit:

- avoir une longueur maximale de 8 m entre le compteur et le point de raccordement, Cette distance est à compter à partir du point d'accès³ (autrement dit le compteur)
- permettre un débit horaire inférieur ou égal à 10 m³/h,
- avoir une pression de fourniture ne dépassant pas 25 mbar,
- être mis en service dans les 12 mois qui suivent sa mise en place.

Le raccordement standard pour un client résidentiel est gratuit⁴, raison pour laquelle, un abattement équivalent aux montants des termes B et C, ainsi que le cas échéant au montant de la traversée de voirie sera appliqué.

6.1.2 Raccordement non standard

Si une des conditions auxquelles doit répondre un raccordement pour être qualifié de standard manque (à l'exception de la longueur de 8 m), le raccordement est qualifié de non standard.

Ce sera donc notamment le cas pour un débit horaire supérieur à 10 m³/h ou pour une pression de fourniture supérieure à 25 mbar.

² Art. 2-9° du Décret du 21.05.2015 publié au MB 02.06.2015 et modifiant l'Art. 2-24° du Décret du 19.12.2002.

³ Circulaire Ministérielle du 6 juillet 2005.

⁴ Art. 37-9° du Décret du 21.05.2015 publié au MB 02.06.2015 et modifiant l'Art. 32-§1-4°b du Décret du 19.12.2002.

6.1.3 Raccordement collectif

Par raccordement collectif, il faut comprendre la canalisation faisant partie du réseau de distribution qui relie la canalisation de distribution à plusieurs raccords individuels.

6.2 Formule ABCD - Explications

6.2.1 Accès au réseau

Sur réseau existant, l'accès au réseau est gratuit.

Au-dessus d'un débit de 16 m³/h, il faut vérifier si le réseau BP (basse pression) local possède une capacité suffisante pour permettre le raccordement via une étude d'orientation.

Hors réseau gaz, Ores est tenu d'effectuer une étude de rentabilité en fonction des critères décidés par le Gouvernement Wallon⁵. Les frais de cette étude sont à charge d'Ores.

Si le calcul de rentabilité révèle un manque de rentabilité, celui-ci est facturé au demandeur, après son accord, via le terme D, les travaux d'extension du réseau étant réalisés suivant les disponibilités budgétaires.

La portée et les conditions de réalisation de ces travaux d'extension sont précisées en **Annexe 3**.

Cas particulier des raccords collectifs

Le raccordement collectif est assimilé à du réseau et intégré au calcul de rentabilité. Seul le manque de rentabilité est facturé le cas échéant au demandeur via le terme D.

Les raccords individuels sur le raccordement collectif sont traités selon les prix forfaitaires par point d'accès repris en **Annexe 3** en fonction du débit et de la nature du branchement.

6.2.2 Branchement

Les travaux réalisés par Ores dans le cadre de ce forfait et leurs conditions de réalisation sont précisés en **Annexe 3**.

6.2.3 Comptage

Les travaux réalisés par Ores dans le cadre de ce forfait et leurs conditions de réalisation sont précisés en **Annexe 3**.

6.2.4 Divers

Travaux hors forfaits: voir les prix du terme Divers en **Annexe 4**.

Ces prix sont valables pour les activités effectuées en même temps que les travaux de raccordement pendant les heures normales de travail et ne sont pas d'application en cas de travaux d'adaptation à des installations existantes, ni pour des interventions ultérieures (voir **Annexe 6**).

Ils concernent les travaux de terrassement, forage, fourniture et pose de conduite en domaine public et privé au-delà des quantités comprises dans les forfaits.

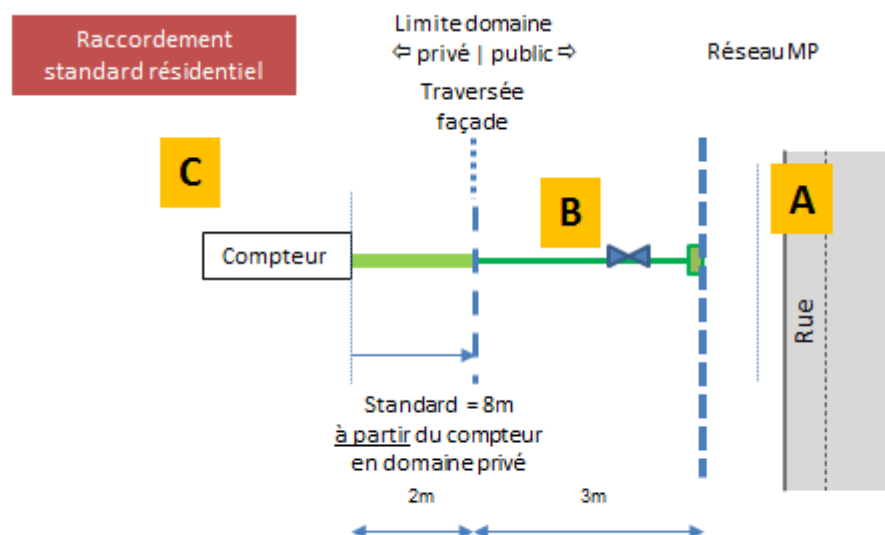
⁵ Arrêté Ministériel du 14 juin 2004 publié au MB du 14/09/2004

6.3 Exemples

Exemple 1 :

Nouveau raccordement individuel à usage **résidentiel**, débit inférieur à 10 m³/h, sur réseau MP, pour une habitation existante pour l'utilisation d'un chauffage central, longueur totale du branchement de 5 m dont 2 m en longueur intérieure et 3 m en longueur en domaine public.

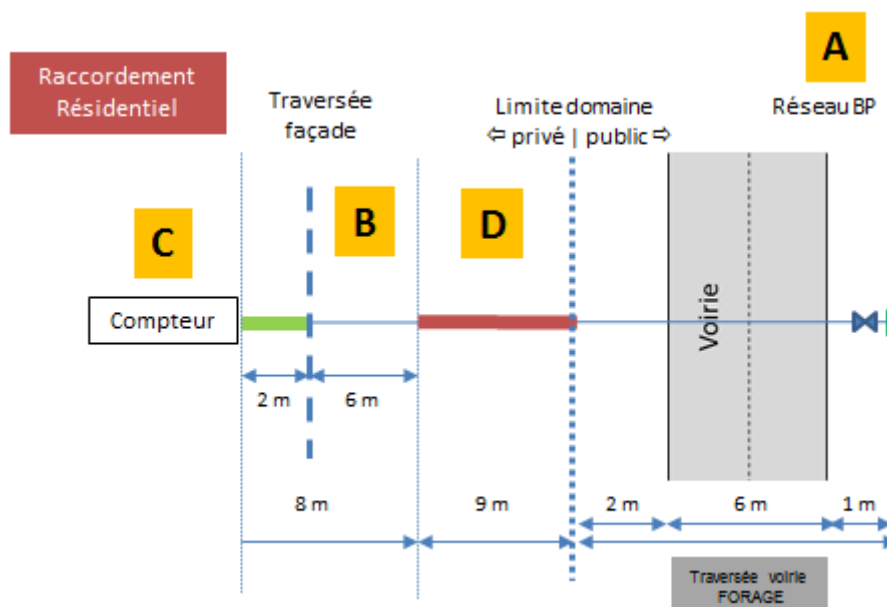
Les travaux de raccordement sont entièrement réalisés par Ores.



Offre raccordement		Code	Quantité	Unité	Prix unitaire	Prix
(A) Accès au réseau	Gratuit				0,00 €	0,00 €
(B) Branchement	Raccordement		1	pc	595,00 €	595,00 €
	Abattement (Décret 21.05.2015)		1	pc		-595,00 €
	Total					0,00 €
(C) Comptage	Dispositif de comptage		1	pc	246,00 €	246,00 €
	Abattement (Décret 21.05.2015)					-246,00 €
	Total					0,00 €
(D) Divers	Néant					
Prix total						0,00 €

Exemple 2 :

Nouveau raccordement individuel à usage **résidentiel**, débit inférieur à 10 m³/h, sur réseau BP, pour une habitation existante pour l'utilisation d'un chauffage central, longueur totale du branchement de 26 m dont 15 m en longueur extérieure en propriété privée (terre pleine) et 2 m en longueur intérieure en propriété privée et 9 m en domaine public, dont une traversée de voirie de 6 m (à réaliser par forage). Les travaux de raccordement sont entièrement réalisés par Ores.



Offre raccordement		Code	Quantité	Unité	Prix unitaire	Prix
(A) Accès au réseau	Gratuit				0,00, €	0,00 €
(B) Branchement	Raccordement		1	pc	595,00 €	595,00 €
	Abattement (Décret 21.05.2015)		1	pc		-595,00 €
	Total					0,00 €
(C) Comptage	Dispositif de comptage		1	pc	246,00 €	246,00 €
	Abattement (Décret 21.05.2015)		1	pc		-246,00 €
	Total					0,00 €
(D) Divers	Supplément en domaine privé dépassant les 8 m comptés à partir du compteur					
	Terrassement en terre-plein: 15 m - (8 m - 2 m)*	G190	9	m	31,00 €	279,00 €
	Tuyau PE32: 15 m - (8 m - 2 m)*	G180	9	m	11,00 €	99,00 €
	Supplément en domaine public					
	Forage - Traversée de voirie	G174	6	m	267,00 €	1.602,00 €
	Abattement (Décret 21.05.2015)		1	pc		-1.602,00 €
	Total					378,00 €
Prix total						378,00 €

* Dans l'exemple ci-dessus, les mètres supplémentaires en domaine privé dépassant les 8 mètres forfaitaires gratuits, comptés à partir du compteur, sont à charge du demandeur.

Exemple 3 :

Dans les 12 mois qui suivent la mise en service de ce même raccordement (voir exemple 2), le client n'a pas encore effectué le moindre prélèvement de gaz à des fins domestiques, et déclare ne plus être intéressé par le gaz.

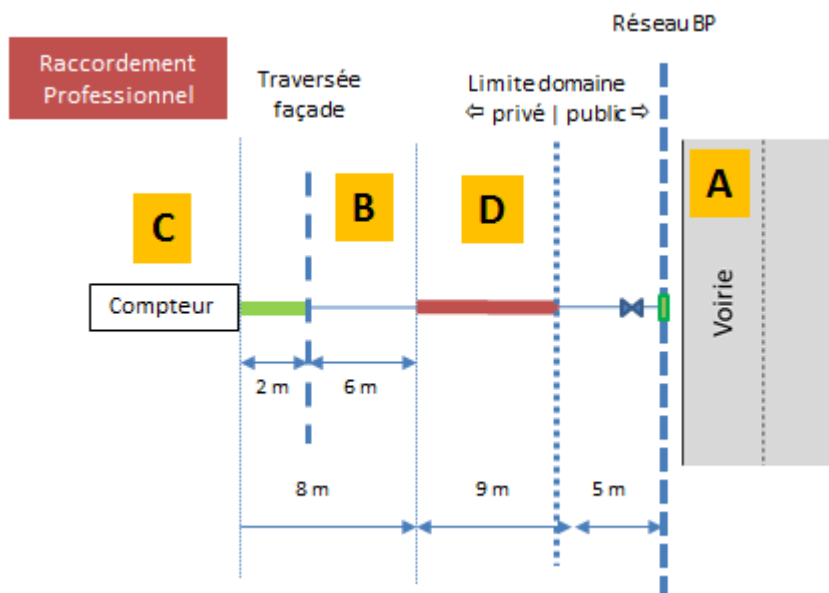
Ores lui réclamera le montant des abattements consentis au terme du décret, soit dans le cas présent :

Offre raccordement		Quantité	Unité	Prix unitaire	Prix
(B) Branchement	Abattement (Décret 21.05.2015)	-1	pc		595,00 €
(C) Comptage	Abattement (Décret 21.05.2015)	-1	pc		246,00 €
(D) Divers	Abattement (Décret 21.05.2015)	-1	pc		1.602,00 €
Montant à facturer					2.443,00 €

Exemple 4 :

Nouveau raccordement individuel à usage **professionnel**, débit 10 m³/h, sur réseau BP, longueur totale du branchement de 22 m dont 15 m en longueur extérieure en propriété privée et 2 m en longueur intérieure en propriété privée et 5 m en domaine public, en trottoir.

Les travaux de raccordement sont entièrement réalisés par Ores.

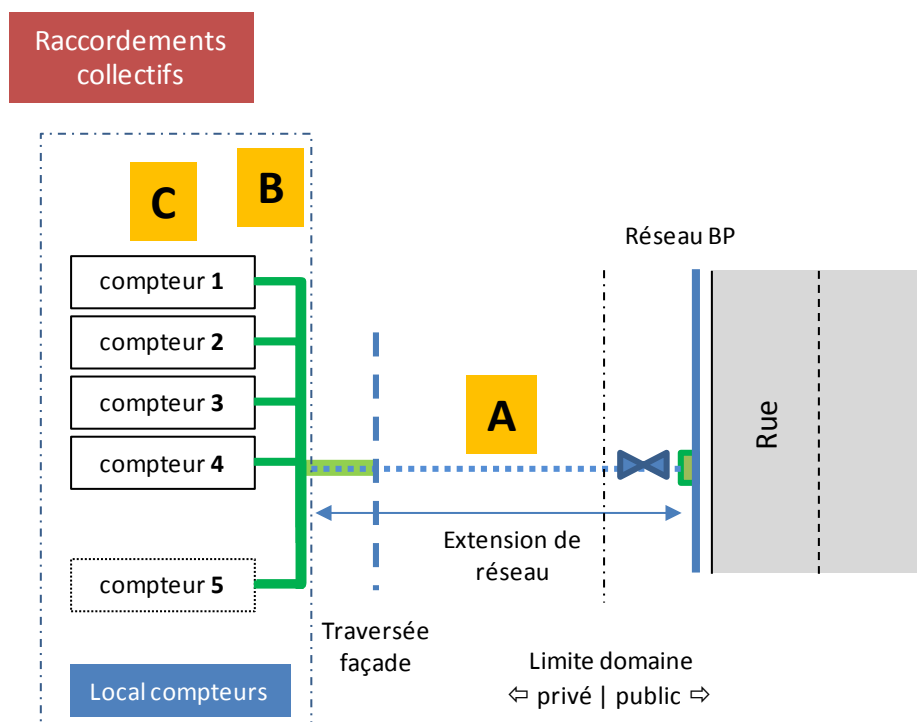


Offre raccordement		Code	Quantité	Unité	Prix unitaire	Prix
(A) Accès au réseau	Gratuit				0,00 €	0,00 €
(B) Branchement	Raccordement		1	pc	595,00 €	595,00 €
(C) Comptage	Dispositif de comptage		1	pc	246,40 €	246,40 €
(D) Divers	Supplément pour la pose de la conduite en domaine privé					
	Tuyau PE32	G180	9	m	11,00 €	99,00 €
	Supplément pour le terrassement en domaine privé réalisé par Ores					
	Terrassement en terre pleine: 9 m	G190	9	m	31,00 €	280,80 €
Prix total						1.221,20 €

* Dans l'exemple ci-dessus, la fourniture et la pose de la conduite ainsi que les frais de terrassement en domaine privé au-delà de la longueur prise en charge par Ores dans le forfait (8 m), sont facturés à l'aide du terme D.

Exemple 5 :

Nouveau **raccordement collectif** pour un immeuble à appartements.
 La demande concerne 4 points d'accès (compteur) individuels à usage résidentiel, débit: 6 m³/h et 1 point d'accès (compteur) individuel à usage non résidentiel (professionnel), débit: 6 m³/h.
 Le calcul de rentabilité des travaux en domaine public et privé jusqu'au local compteur est positif.



Le branchement collectif est assimilé à du réseau. Après étude il apparaît que son prix de réalisation est couvert par le calcul de rentabilité. Si ce n'était pas le cas, l'écart serait facturé à travers le terme D.

Offre étude		Code	Quantité	Unité	Prix unitaire	Prix
Frais d'étude	Puissance demandée 5x6 m ³ /h = 30 m ³ /h		1	pc	732,00 €	732,00 €
Offre raccordement			Quantité	Unité	Prix unitaire	Prix
(A) Accès au réseau	Gratuit – pas de manque de rentabilité				0,00 €	0,00 €
(B) Branchement	Raccordement		5	pc	595,00 €	2.975,00 €
	Abattement (Décret 21.05.2016)		4	pc		-2.380,00 €
	Total					595,00 €
(C) Comptage	Dispositif de comptage		5	pc	246,40 €	1.232,00 €
	Abattement (Décret 21.05.2016)		4	pc		-985,60 €
	Total					246,40 €
Prix Total						1.573,40 €

7 Segment « > 160 m³/h »

7.1 Définitions

Pour toute demande de raccordement d'un débit supérieur à 160 m³/h, la solution technique de principe est une alimentation MP (moyenne pression), pour autant qu'un réseau MP existe.

Ores peut toutefois déroger à ce principe si la capacité du réseau BP (basse pression) à proximité le permet.

Le tarif de raccordement est une intervention unique et est d'application pour tout raccordement standard alimenté par une cabine sur réseau gaz naturel MP type B avec une pression de sortie cabine inférieure ou égale à 500 mbar maximum:

- conforme aux prescriptions techniques du gestionnaire de réseau de distribution

et

- pour autant que le demandeur ait pris soin des fournitures et des travaux qui lui ont été demandés et que les prix de raccordement lui aient été confirmés par écrit par Ores.

Les prix unitaires sont exprimés en Euros, hors TVA.

Pour des prélèvements supérieurs à 1.600 m³/h, vu les spécificités des équipements à mettre en œuvre, Ores travaillera exclusivement sur base de devis.

Ces montants sont des interventions financières à charge du demandeur et n'emportent aucun droit de propriété sur les installations qui restent propriété d'Ores.

7.2 Formule ABCD – Explications

7.2.1 Accès au réseau

Sur réseau existant, l'accès au réseau est gratuit.

Hors réseau, Ores est tenu d'effectuer une étude de rentabilité en fonction des critères décidés par le Gouvernement Wallon⁶.

Les frais de cette étude sont à charge d'Ores. Si le résultat de cette étude conclut à la rentabilité de l'extension, l'accès au réseau est gratuit. Si le calcul mène à un déficit de rentabilité, l'accès correspond à ce déficit et est facturé au demandeur via le terme D (voir **Annexe 2**).

Toute demande de renforcement dépassant la capacité d'un raccordement existant équivaut à une demande de nouveau raccordement.

7.2.2 Branchement

Les travaux réalisés par Ores dans ce cadre et leurs conditions de réalisation sont précisés en **Annexe 1**.

⁶ Arrêté Ministériel du 14 juin 2004 publié au Moniteur Belge du 14/09/2004.

7.2.3 Comptage

En fonction de ses impératifs d'exploitation, et jusque 1.000 m³/h, le demandeur choisit le type de détente (1 ou 2 lignes de détente) pour sa cabine.

Le montant à facturer dépendra du calibre du compteur à placer. Les travaux réalisés par Ores dans ce cadre et leurs conditions de réalisation sont précisés en **Annexe 1**.

7.2.4 Divers

Travaux hors forfaits: voir les prix du terme Divers en **Annexe 2**.

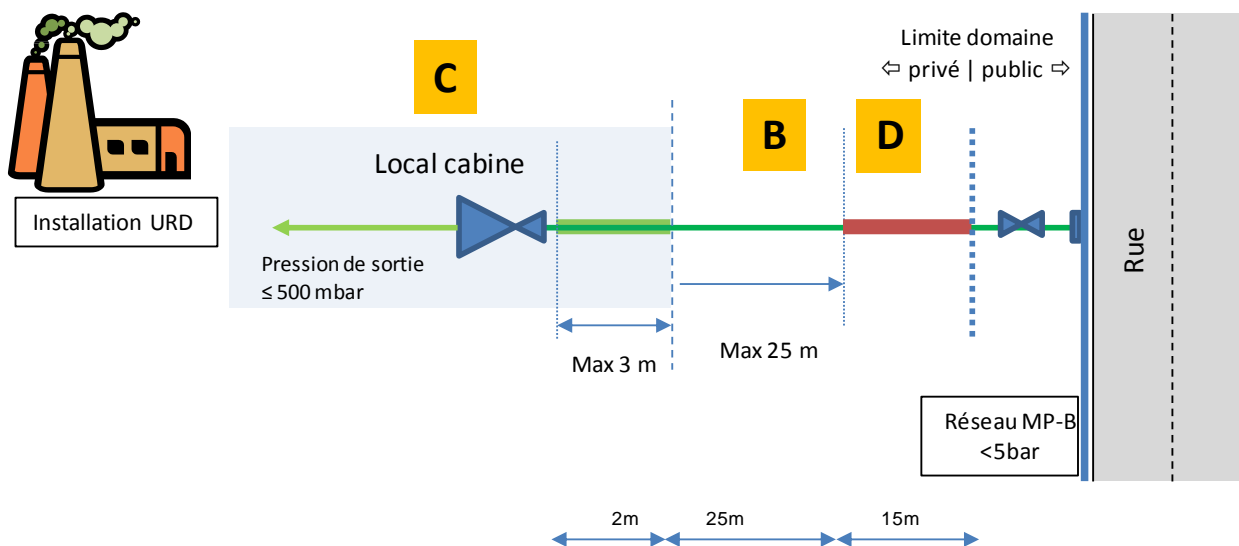
Tous les prix sont valables pour des activités effectuées en même temps que des travaux de raccordement pendant les heures normales de travail et ne sont pas d'application en cas de travaux d'adaptation à des installations existantes, ni pour des interventions séparées (voir **Annexe 5**).

Une étude de détail est dans ce cas nécessaire (voir **Annexe Etudes**).

Ils concernent les travaux de terrassement, forage, fourniture et pose de conduite en domaine public et privé au-delà des longueurs comprises dans les forfaits.

7.3 Exemple

Nouveau raccordement individuel pour usage non résidentiel, débit max 650 m³/h, Longueur extérieure en propriété privée de 40 m (tranchée réalisée par le demandeur) et longueur intérieure de 2 m. Cabine avec 2 lignes de détente installée dans un local. Le calcul de rentabilité s'avère positif.



Offre étude		Code	Quantité	Unité	Prix unitaire	Prix
Frais d'étude			1	pc	1.811,00 €	1.811,00 €
Offre raccordement			Quantité	Unité	Prix unitaire	Prix
(A) Accès au réseau	Gratuit				0,00 €	0,00 €
(B) Branchement	Conduite PE110 MP		1	pc	4.428,00 €	4.428,00 €
(C) Comptage	Détente 2 lignes		1	pc	24.556,00 €	24.556,00 €
(D) Divers	Pose en propriété privée de la conduite PE110: 40 m – 25 m*	G182	15	m	17,00 €/m	255,00 €
Prix total						31.050,00 €

* Dans l'exemple ci-dessus, les mètres supplémentaires en domaine privé dépassant les 25 mètres en longueur extérieure et 3 mètres en longueur intérieure, comptés à partir du compteur, sont à charge du demandeur.

Les travaux en domaine public sont, dans cet exemple, à la charge d'Ores.

8 Viabilisation de terrain

8.1 Définitions

(voir article 2 du règlement pour l'équipement en gaz de terrains à viabiliser).

Le règlement pour l'équipement de terrains à viabiliser est le document de référence.

L'Annexe 7 couvre la viabilisation d'un terrain.

Extrait partiel du règlement pour l'équipement de terrains à viabiliser.

Par terrain à viabiliser Il faut entendre tout terrain qui est :

- morcelé en parcelles, quel que soit le type de construction future destinée en tout ou partie à l'habitation, dans le cadre :
 - a. d'une division d'un ou plusieurs terrains en deux parcelles ou plus, soumis ou non à permis d'urbanisation au sens du CWATUP/CoDT ;
 - b. d'une division intervenant dans le cadre d'une donation, d'un partage successoral, d'un acte involontaire ou autres ;

- destiné à l'établissement de constructions ou habitats groupés. Par construction ou habitat groupé, il faut entendre :
 - a. la construction d'un nouveau bâtiment individuel ou jumelé destiné en tout ou partie à l'habitation sur une parcelle sur laquelle un bâtiment est déjà existant ;
 - b. les constructions groupées destinées en tout ou partie à l'habitation ;
 - c. la division verticale ou horizontale d'un bâtiment existant destiné en tout ou partie à l'habitation, cette division pouvant entraîner ultérieurement, en cas de division verticale, une division parcellaire éventuelle du terrain.

Il s'agit tant des terrains situés le long de voiries existantes⁷ publiques ou privées, que des terrains qui nécessitent l'ouverture de nouvelles voiries qui resteront privées ou qui seront reprises ultérieurement par la commune.

8.2 Frais d'ouverture de dossier

(voir article 3 du règlement pour l'équipement en gaz de terrains à viabiliser)

Les frais d'ouverture de dossier sont précisés en Annexe 7.

8.3 Coûts des travaux d'alimentation en gaz

(voir article 4 du règlement pour l'équipement en électricité de terrains à viabiliser)

Les travaux réalisés par Ores dans ce cadre sont précisés en Annexe 7.

⁷ Ces règles s'appliquent également aux terrains situés le long d'un réseau électrique existant.

8.4 Comment utiliser le tarif?

Sur base des tarifs repris en **Annexe 7** le coût par mètre de voirie à équiper est donné en fonction de 2 critères:

- La longueur des voiries à équiper,
- L'ouverture ou non des tranchées par le demandeur.

Le forfait est un montant par m quel que soit le travail réel à réaliser.

Les prix sont hors TVA et exprimés en €.

8.5 Remarques

Les raccordements des maisons individuelles, des éventuels immeubles à appartement ou des habitats groupés sont traités suivant le barème ABCD du tarif de raccordement segment utilisateurs de réseau BP (**Annexe 3 et 4** des tarifs Gaz).

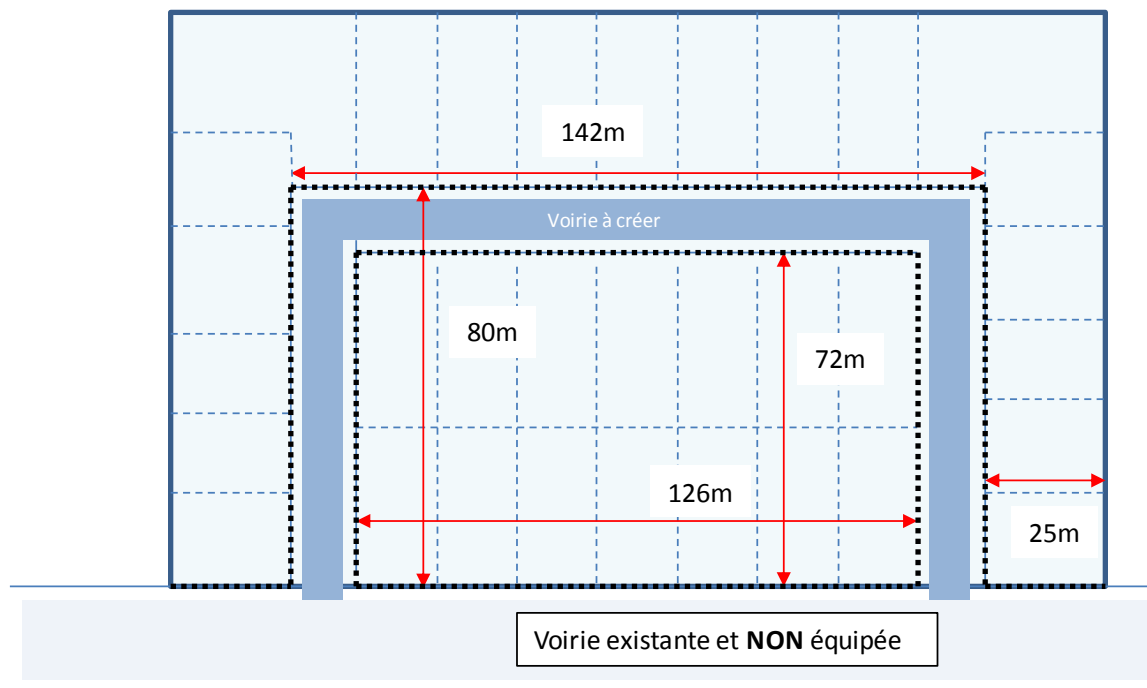
Le forfait est une participation dans les frais de construction du réseau et non un droit de propriété sur ledit réseau, qui est la propriété exclusive d'Ores.

Dans l'éventualité suivant laquelle la viabilisation d'un terrain se réalise en plusieurs phases, il convient de travailler phase par phase et de prendre les longueurs de voirie correspondant individuellement à chacune des phases.

8.6 Exemples

Exemple 1 :

Viabilisation d'un terrain. Création de voirie, selon le schéma ci-joint,
Le terrain se trouve en zone d'habitat,
Le nombre estimé de parcelles est de 33 et 748 m de voirie sont à équiper,
Tranchées ouvertes par le demandeur. Le calcul de rentabilité s'avère positif.



..... Longueur – GAZ $2*25m + 2*80m + 142m + 2*126m + 2*72m = 748m$

■ Voirie à créer

Frais de dossier		Quantité	Unité	Prix unitaire	Prix
Frais de dossier		1	Pc	251,00 €	251,00 €
Offre Viabilisation		Quantité	Unité	Prix unitaire	Prix
Equipement Gaz	Forfait	748	M	89,00 €/m	66.572,00 €
Prix total					66.823,00 €

Exemple 2 :

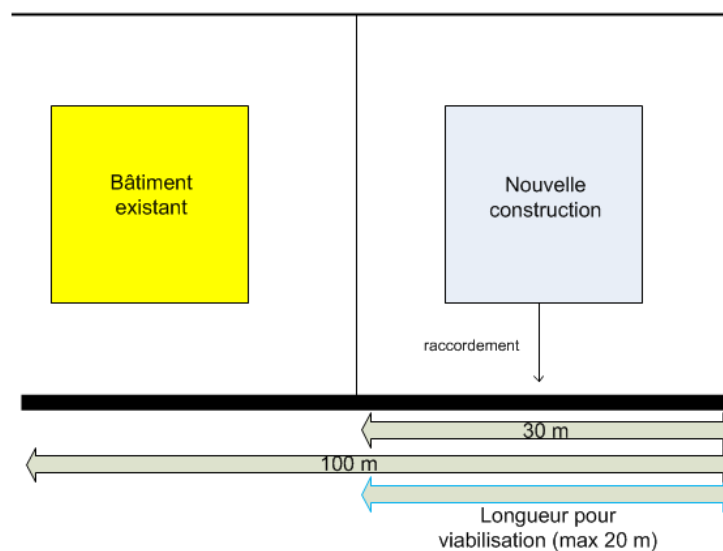
Viabilisation d'un terrain concerné par une donation.

Le terrain se trouve en zone d'habitat.

Il y a division d'une parcelle sur laquelle une habitation est construite et sur cette même parcelle une nouvelle construction est envisagée sur une partie du terrain qui a été donné transmis par donation. Le terrain initial mesure 100 m de longueur et est le long d'une voirie existante.

La parcelle destinée à la nouvelle construction fait 30 m

Tranchées ouvertes par Ores et le calcul de rentabilité est positif.



Frais dossier		Quantité	Unité	Prix unitaire	Prix
Frais de dossier		1	pc	251,00 €	251,00 €
Offre Viabilisation		Quantité	Unité	Prix unitaire	Prix
Equipement Gaz	Forfait	20	m	131,00 €	2.620,00 €
Prix total					2.871,00 €

Vu les modalités particulières d'application dans ce cas, la longueur prise en compte correspond à la longueur de la parcelle (transmise par donation) destinée à la nouvelle construction.

De plus Ores se limite à prendre en compte maximum 20 m pour cette parcelle.

Les frais seront facturés au titulaire de l'obligation de paiement de la viabilisation (voir règlement pour l'équipement en gaz de terrains à viabiliser).

9 Raccordement des stations CNG

Le CNG, abréviation anglaise de « compressed natural gas », est un produit du gaz naturel. Il est obtenu par la compression du gaz à ~200 bars. Il constitue un carburant alternatif aux produits pétroliers, utilisé pour le transport.

Le raccordement d'une station CNG est réalisé à l'aide d'une cabine avec ou sans détente (raccordement ouvert).

Techniquement la cabine CNG se différencie d'une cabine classique par le fait qu'elle est modulable et qu'elle comprend des dispositifs de sécurité spécifiques (clapet anti-retour,...)

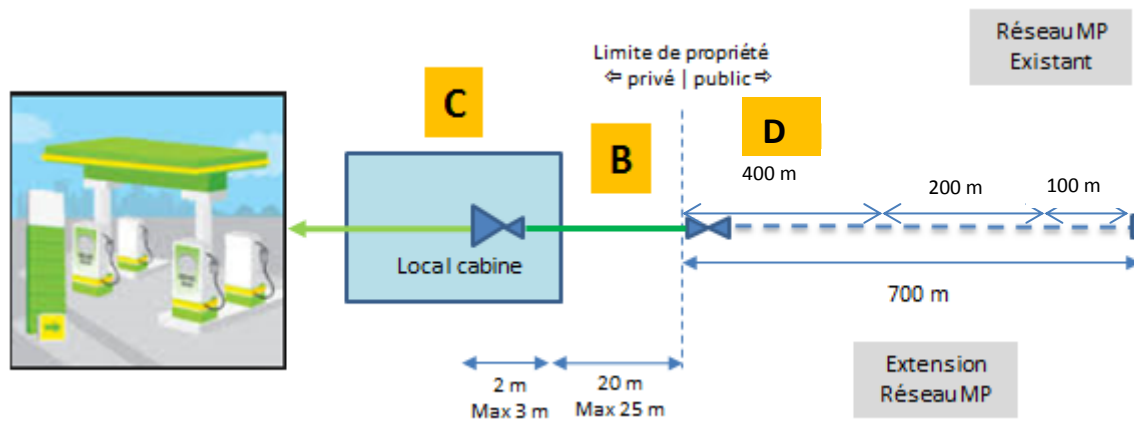
Les tarifs et modalités pratiques relatives à ce type de raccordement sont repris en **Annexe 8**.

9.1 Exemples

Exemple 1 :

Nouveau raccordement d'une station CNG, sur cabine 160 m³/h (détente 1 ligne), située à 700m du réseau MP.

Sur les 700 m, 400 m sont en terre-plein, 200 m sont **en voirie renforcée** et 100 m sont en trottoir. La cabine sera située à 20m de la limite de propriété. La tranchée en domaine privé sera ouverte par le demandeur.



<u>Offre étude</u>			Quantité	Unité	Prix unitaire	Prix
Frais d'étude			1	pc	732,00 €	732,00 €
<u>Offre raccordement</u>		Code	Quantité	Unité	Prix unitaire	Prix
(A) Accès au réseau	Gratuit				0,00 €	0,00 €
(B) Branchement	Forfait		1	pc	2.776,00 €	2.776,00 €
(C) Comptage	Détente 1 ligne		1	pc	22.855,00 €	22.855,00 €
TOTAL A + B + C + études						26.363,00 €
(D) Divers	Pose conduite PE110	G182	700	m	17,00 €	11.900,00 €
	Abattement forfait CNG		500	m	-17,00 €	-8.500,00 €
	Terrassement avec revêtement (béton, tarmac, asphalte)	G192	200	m	120,00 €	24.000,00 €
	Abattement forfait CNG		200	m	-120,00 €	-24.000,00 €
	Démolition et réfection en voirie (200m X 0,4 X 0,8)	G194	64	m ³	297,00 €	19.008,00 €
	Abattement forfait CNG		64	m ³	-297,00 €	-19.008,00 €
	Terrassement en pleine terre	G190	400	m	31,00 €	12.400,00 €
	Abattement forfait CNG		200	m	-31,00 €	-6.200,00 €
	Terrassement avec revêtement (dalle 30/30, klinkers, pavés, ...)	G191	100	m	89,00 €	8.900,00 €
Abattement forfait CNG		100	m	-89,00 €	-8.900,00 €	
TOTAL (D)						9.600,00 €
Prix total						35.963,00 €

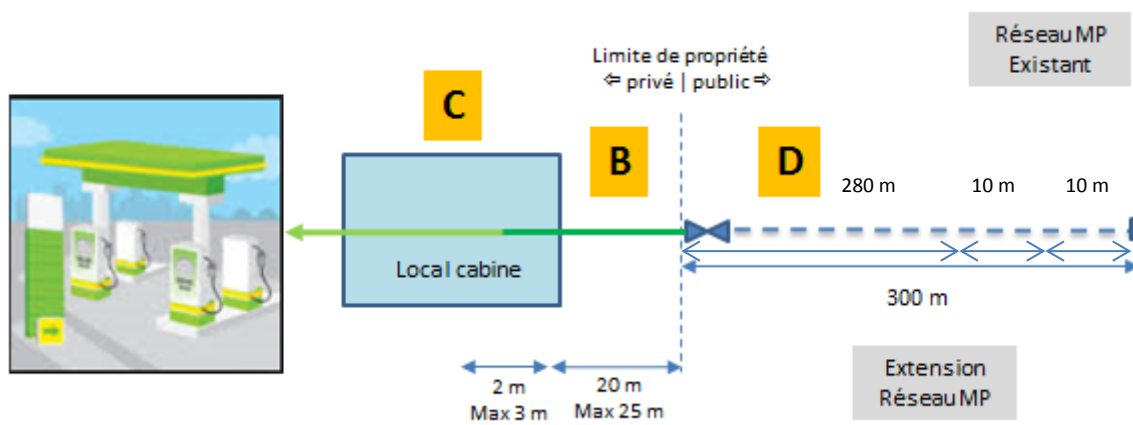
Exemple 2 :

Nouveau raccordement d'une station CNG, sur cabine 160 m³/h (détente 1 ligne), en raccordement ouvert, située à 300m du réseau MP.

Sur les 300 m, 280 m sont en terre-plein et 10 m sont en voirie et 10 en trottoir

La cabine sera située à 20m de la limite de propriété. La tranchée en domaine privé sera ouverte par le demandeur.

Un mise à disposition des impulsions est prévue.



Offre étude			Quantité	Unité	Prix unitaire	Prix
Frais d'étude			1	pc	732,00 €	732,00 €
Offre raccordement		Code	Quantité	Unité	Prix unitaire	Prix
(A) Accès au réseau	Gratuit				0,00 €	0,00 €
(B) Branchement	Forfait		1	pc	2.776,00 €	2.776,00 €
(C) Comptage	Détente 1 ligne		1	pc	22.056,00 €	22.056,00 €
TOTAL A + B + C + études						25.564,00 €
(D) Divers	Mise à disposition d'impulsions	G065	1	pc	1.790,00 €	1.790,00 €
	Pose conduite PE110	G182	300	m	17,00 €	5.100,00 €
	Abattement forfait CNG		300	m	-17,00 €	-5.100,00 €
	Terrassement avec revêtement (béton, tarmac, asphalte)	G192	10	m	120,00 €	1.200,00 €
	Abattement forfait CNG		10	m	120,00 €	-1.200,00 €
	Terrassement en pleine terre	G190	280	m	31,00 €	6.680,00 €
	Abattement forfait CNG		280	m	31,00 €	-6.680,00 €
	Terrassement avec revêtement (dalle 30/30, klinkers, pavés, ...)	G191	10	m	89,00 €	890,00 €
	Abattement forfait CNG		10	m	89,00 €	-890,00 €
TOTAL (D)						1.790,00 €
Prix total						27.354,00 €